

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES VOTRE SÉJOUR EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Pour les ressortissants de l'UE, aucun visa n'est nécessaire pour les courts séjours (moins de 30 jours).

Toute entrée ou sortie du territoire dominicain est conditionnée à un formulaire qui doit obligatoirement être rempli préalablement au départ ou à l'arrivée. Ce formulaire est accessible depuis le lien suivant : <https://eticket.migracion.gob.do/>

et génère un QR code qui devra être présenté pour entrer ou quitter le territoire. Cette démarche est gratuite.

Une carte de touriste vous sera délivrée à votre arrivée, celle-ci est incluse dans le billet d'avion.

Attention, il faudra présenter un passeport valide au moins six mois après la date d'entrée sur le territoire.

SANTÉ

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines sont recommandées.

- La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que rubéole, oreillons et rougeole chez l'enfant. La vaccination contre la tuberculose est également recommandée.
- En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.
- La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

LANGUE

L'espagnol est la langue officielle.

DÉCALAGE HORAIRE

6 heures de moins, quand il est 18h00 à Paris, il est 12h00 en République dominicaine.

MONNAIE

Le Peso dominicain (DOP)

1 Peso dominicain = 0,016 Euro

1 Euro = 63,29 Peso dominicain

TÉLÉPHONE

De la France vers la République dominicaine : 00 + 1809 + le numéro de votre correspondant

De la République dominicaine vers la France : 011 + 33 + numéro du correspondant (sans le 0 initial).

ÉLECTRICITÉ

110 volts - prises américaines (2 fiches plates). Prévoir un adaptateur-transformateur.

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences : 911

Pour la police touristique : + 1 809 200 3500

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France

Calle las Damas 42 - Zone coloniale - BP 780 - Saint-Domingue

+1809 695 43 00 / 43 01